

Direction générale de la communication

Publication d'un avis de vacance pour le poste de conseiller/conseillère principal(e) — Centre européen pour la résilience démocratique (grade AD 14)

(Article 29, paragraphe 2, du statut)

COM/2026/10479

Présentation

La direction générale de la communication (DG COMM) est le service de communication institutionnelle de la Commission européenne, placé sous l'autorité de la présidente. La DG COMM promeut et soutient les priorités politiques de la Commission et contribue à rapprocher l'Europe de ses citoyens. Elle est composée du service du porte-parole, des représentations de la Commission dans les États membres et de quatre directions. La DG COMM joue un rôle moteur dans la coordination du Centre européen pour la résilience démocratique nouvellement créé.

Poste proposé

Le poste de «conseiller/conseillère principal(e) — Centre européen pour la résilience démocratique» à la DG COMM. Dans ce rôle, vous conseillerez la directrice générale sur la direction, la coordination et le développement futur du Centre nouvellement créé. Il s'agira notamment d'assurer la direction du secrétariat du Centre, avec l'appui de membres du personnel affectés à la DG COMM et d'officiers de liaison dans d'autres services. Vous serez responsable de la coordination des projets du Centre, en coopération très étroite avec les États membres participants. Vous collaborerez avec les services de la Commission, les autres institutions, organes et organismes de l'UE (en particulier le Service européen pour l'action extérieure), les États membres, les pays candidats et la société civile. De plus, vous serez chargé(e) de coordonner et d'assister par vos conseils les interactions avec un large éventail de parties prenantes, particulièrement au sein de la société civile, et de groupes de réflexion. Ce poste de haut niveau offre une occasion unique de contribuer au succès de cette nouvelle initiative.

Profil recherché (critères de sélection)

Qualités personnelles (20 %)

- Excellentes aptitudes relationnelles, de communication, de mise en réseau et de négociation pour établir des relations de travail fondées sur la confiance au sein de la Commission, avec les États membres et d'autres partenaires extérieurs et pour représenter la direction générale et le Centre pour la résilience démocratique à un niveau élevé.
- Grandes flexibilité et adaptabilité pour réagir rapidement à l'évolution des besoins au

sein de structures matricielles complexes.

- Excellente aptitude à coordonner et à mettre en œuvre des projets complexes avec de multiples parties prenantes, en adoptant une approche proactive et dynamique de la mise en œuvre des projets.
- Aptitude à travailler de manière indépendante et à faire preuve d'initiative, associée à un sens aigu de la coopération.
- Capacité à effectuer un travail de qualité dans des environnements complexes et en mutation rapide, y compris en partenariat direct avec l'encadrement supérieur et l'encadrement politique.

Compétences spécialisées et expérience (40 %)

- Excellentes compétences conceptuelles et analytiques et aptitude à élaborer des stratégies et à fixer des priorités et des objectifs.
- Excellentes connaissances ou solide expérience liées au soutien de l'intégrité de l'information.
- Connaissance approfondie des défis et des menaces auxquels les démocraties sont confrontées dans l'ensemble de l'UE et des approches globales permettant d'y faire face — de la lutte contre la manipulation de l'information, l'ingérence et la désinformation étrangères au renforcement de la résilience démocratique.
- Expérience de la conception et de la mise en œuvre des possibilités de réaction, y compris l'amélioration de l'appréciation de la situation et le renforcement de la résilience de la société.
- Compétences approfondies et solide expérience en matière de coopération avec les parties prenantes au niveau européen.
- Bonne connaissance et/ou expérience des pratiques et procédures administratives, de la planification et de la gestion financière.

Compétences en matière de conseil (40 %)

- Capacité à contribuer, notamment par la fourniture de conseils, à la coordination stratégique de questions transversales dans le domaine de la résilience démocratique, en particulier pour soutenir l'appréciation de la situation et concevoir des solutions de réaction afin de préserver l'intégrité de l'espace d'information.
- Aptitude à fournir des conseils stratégiques à l'encadrement supérieur, comme l'exige la fonction.
- Capacité à combiner des conseils en matière de stratégie, de politique et de communication sur des questions importantes et complexes.
- Capacité à conseiller la directrice générale et l'encadrement supérieur sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication et de sensibilisation

associant un large éventail de parties prenantes.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, à la date limite de dépôt des candidatures, satisferont aux critères formels suivants.

- Nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est d'au moins 4 années;
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).

Seuls les diplômes des États membres de l'Union européenne ou ayant fait l'objet d'une équivalence délivrée par les autorités d'un de ces États membres peuvent être pris en considération.

- Expérience professionnelle: les candidats doivent disposer au minimum de 15 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire¹ à un niveau auquel les qualifications précitées donnent accès.
- Expérience en matière de conseil: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste de conseil de haut niveau².
- Langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne³ et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles. Des jurys de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue.
- Limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut⁴].

¹ L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel feront l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

² Dans leur curriculum vitae, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience en matière de conseil: 1) le titre et la nature des postes occupés; 2) le domaine exact ainsi que le niveau d'organisation auquel se situait le poste (nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs); 3) la structure hiérarchique pour chaque poste occupé.

³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=FRhttps://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701>.

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

Sélection et nomination

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur⁵).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et détermine quels candidats répondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection. Les candidats peuvent être invités à fournir des pièces justificatives étayant les informations figurant dans leur acte de candidature à tout moment de la procédure. Les candidats qui ne fournissent pas ces documents dans le délai indiqué dans la demande peuvent se voir exclus de la sélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le ou les membres de la Commission concernés.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e)].

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

Égalité des chances

⁵ https://commission.europa.eu/publications/documents-senior-management-selection-procedures_en (disponible uniquement en anglais).

Conformément à l'article 1er quinquies du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement d'ici la fin de son mandat actuel et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant que fonctionnaire au grade AD 14 et sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

L'attention du/de la candidat(e) retenu(e) est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Le lieu d'affectation est Bruxelles, en Belgique.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle il/elle s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil⁶. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données.

Procédure de candidature

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques demandées. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous rapprocher du Secrétariat général des affaires européennes, avant le 7 avril 2026, par courrier électronique : sgae.coord@sgae.gouv.fr.

⁶ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitæ au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass⁷, et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitæ et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

⁷ Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante:
<https://europa.eu/europass/fr/create-europass-cv>